





DEMANDE DE CERTIFICATION VINS SANS INDICATION GÉOGRAPHIQUE AVEC MENTION DE CÉPAGE ET/OU DE MILLÉSIME PRÉVISIONS DE VOLUMES ANNUELS COMMERCIALISÉS DURANT LA CAMPAGNE 20 ___ _ - 20 ___ __

Articles R. 665-18 à R. 665-29 du code rural et de la pêche maritime

Veuillez transmettre votre demande au service territorial de FranceAgriMer

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR							
N° D'AGREMENT : V S I G _ _ _ _ _ _							
N° SIRET : _ _ _ _ Ou N° CVI : _ _ _							
Raison sociale :							
Adresse postale:							
Code postal : _ _ Commune :							
COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER							
Nom:							
Prénom :							
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _							

MENTIONS LÉGALES

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production d'informations économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui seront susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

La loi nº78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR							
Je soussigné (nom et prénom du représentant légal) :							
 certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité; certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire; déclare avoir l'intention de commercialiser en vins sans indication géographique avec mention de cépage et/ou de millésime durant la campagne en cours, c'est à dire entre le 1^{er} août et le 31 juillet, les volumes prévisionnels suivants: 							
VOLUMES (hl arrondis à hl inférieur)	PROVENANCE (*) (France ou autre Etat membre)	CEPAGE(S) (**) (si étiqueté)	COULEUR (***)	MILLESIME de production (si étiqueté)	(****) (France ou pays d'exportation)	VOLUMES en stock (*****) Oui/Non	
 m'engage à envoyer une nouvelle demande de certification pour tout autre cépage ou millésime à commercialiser ou pour toute augmentation des volumes listés ci-dessus; déclare respecter les engagements en matière de traçabilité pris lors de ma demande d'agrément. Fait le _ / _ _							
 NB: Les volumes vendus en vrac sur le territoire national ne sont pas inclus dans le dispositif et n'ont pas à être certifiés. La certification d'un lot est valable pour une seule campagne. Ainsi les volumes certifiés lors d'une campagne antérieure doivent être à nouveau certifiés pour pouvoir être commercialisés durant la campagne en cours. (*): Indiquer soit F pour France, soit le nom de l'Etat membre si origine communautaire. Pour les vins originaires d'un autre Etat membre, joindre un document de certification (attestation par les autorités compétentes de l'Etat membre dans lequel la production a eu lieu). (**): En cas de cépage unique, celui-ci doit représenter au moins 85% du volume concerné. (***): Rouge 1; Blanc 2; Rosé 3. (*****): Indiquer soit F pour France, soit le pays vers lequel le vin est exporté. (******): Indiquer si les volumes sont actuellement en stock chez le demandeur. 							
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION À L'USAGE DE FranceAgriMer — NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION							

N° DE CERTIFICATION : | | | | | | | | | | | | | | ; DATE DE RÉCEPTION : | | | | | | | | | |